

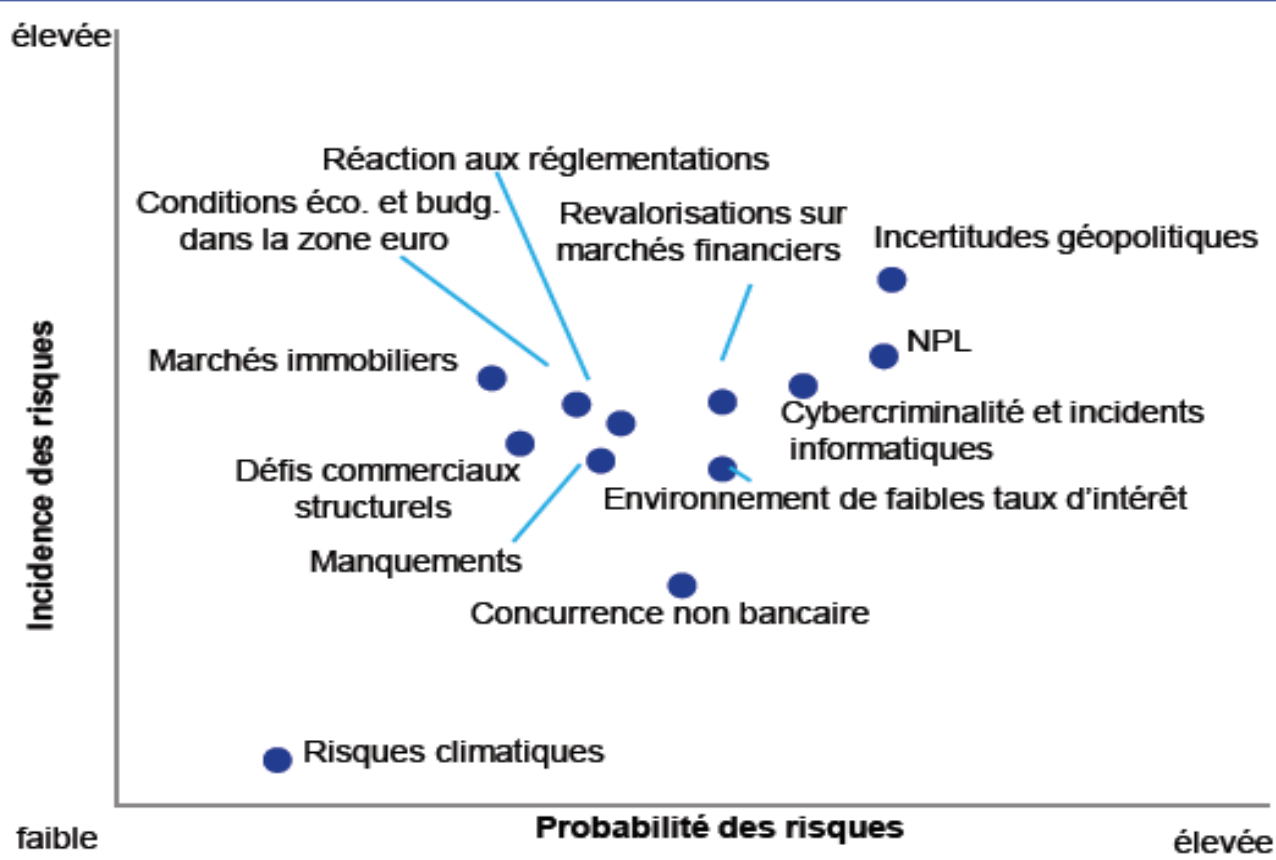
Les risques pour le système bancaire et les enjeux de supervision pour 2019

Les risques pour le système bancaire et les enjeux de supervision pour 2019

1. Risques identifiés et priorités d'actions
2. Une croissance de l'endettement => des mesures macro prudentielles
3. Un système bancaire résilient
4. Les priorités de contrôle bancaire de l'ACPR





Risques identifiés par le Mécanisme de Supervision Unique (MSU)




Cartographie des risques réalisée par le MSU pour 2019



Sources : BCE et autorités compétentes nationales (ACN).


Les risques pour le système financier français

Principaux risques pour le système financier français en décembre 2018	Niveau et perspective
<p>1. Risques de marché Le risque de réévaluation des prix des actifs financiers persiste malgré les épisodes de correction récents. Des phénomènes de rotation de portefeuille sont observés. Les valorisations des marchés financiers conservent un niveau élevé, pour les actions et les obligations, ce qui démontre un appétit des investisseurs pour le risque. Mais la confiance de ces derniers pourrait être affectée par la combinaison de plusieurs facteurs d'incertitude venant des États-Unis (protectionnisme et politique économique), d'Europe (situation politique italienne, Brexit) ou des pays émergents (vulnérabilités financières).</p>	
<p>2. Risques liés à l'endettement du secteur privé Les taux d'endettement des sociétés non financières (SNF) et des ménages français continuent de croître, à l'inverse de l'évolution observée dans les autres pays européens. La dynamique de l'endettement des SNF est notamment source de risques de liquidité et de défaut, qui pourraient s'accroître au cours des prochains mois. La croissance des crédits aux ménages reste soutenue et appelle à une vigilance particulière face aux signes d'assouplissement de certains critères d'octroi de crédit.</p>	
<p>3. Risques de taux d'intérêt lié à la fragmentation La situation politique dans certains pays de la zone euro se traduit par un écartement des <i>spreads</i> de taux souverains et alimente un risque de fragmentation des marchés de dette en euros. Cette évolution fait craindre une résurgence de la boucle risque souverain-risque bancaire et des taux d'intérêt plus élevés pour le secteur privé, en Italie notamment.</p>	
<p>4. Risques liés aux changements structurels du secteur financier Les enjeux structurels du système financier persistent (digitalisation, maîtrise des coûts, recherche de rentabilité). L'évolution des coûts d'exploitation demeure un point d'attention alors que les établissements bancaires poursuivent leurs efforts d'adaptation et de transformation. Cependant, les risques induits sont dans l'ensemble maîtrisés et les institutions demeurent résilientes.</p>	

 Risque systémique
  Risque élevé
  Risque modéré

Source : Banque de France - Évaluation des risques du système financier français • décembre 2018

Les priorités de contrôle du MSU

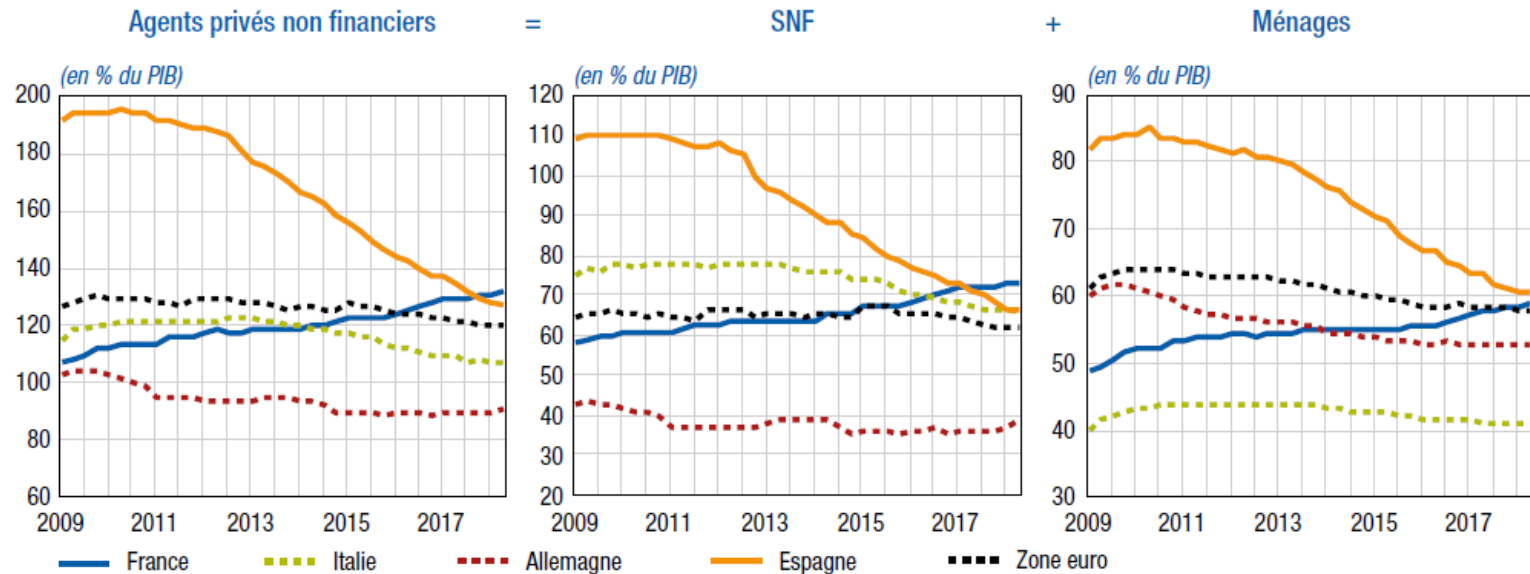
Priorités prudentielles 2019	Activités prudentielles en 2019 et au-delà	Dans le prolongement de 2018	Probablement maintenues en 2020
Risque de crédit  	Suivi des lignes directrices sur les NPL ¹	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Qualité des critères de souscription des crédits et des expositions (immobilier, financement à effet de levier, p. ex.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion des risques    	TRIM ² - Modèles de risque de crédit, de marché et de contrepartie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Renforcement des approches des banques concernant l'ICAAP et l'ILAAP ³ et poursuite de l'intégration dans le SREP	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Évaluation du risque informatique et lié à la cybersécurité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Test de résistance relatif à la liquidité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risques multi-dimensionnels  	Préparatifs en vue du Brexit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Risque de négociation et valorisation des actifs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Source : Rapport annuel de la BCE sur ses activités prudentielles 2018

Une croissance de l'endettement => des mesures macro prudentielles (1/5)

L'endettement privé atteint un niveau élevé

Ratio d'endettement des agents privés non financiers dans les pays européens



Source : Banque de France.

Ratio de dette des agents non-financiers en France :

- plus faible qu'au Royaume-Uni (155 %), aux États-Unis (149 %) ou au Japon (147 %),
- mais supérieur de 12,3 points de pourcentage (pp) à la moyenne de la zone euro (120 %),
- principalement dû à l'endettement des sociétés non financières (SNF) (+11,2 pp par rapport à la moyenne de la zone euro).

Une croissance de l'endettement => des mesures macro prudentielles (2/5)

La dette des entreprises continue de s'accroître

Dette totale des entreprises :

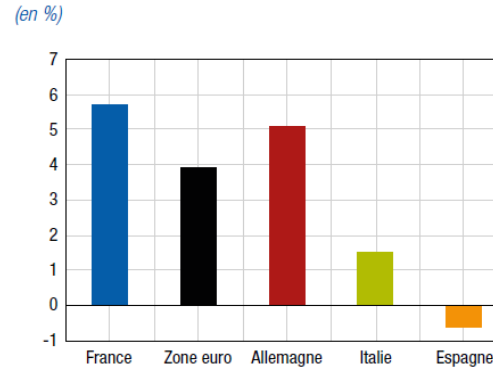
1 658 milliards d'euros

- 653 milliards de titres de dette émis sur les marchés financiers
- 1 004 milliards d'euros de crédits auprès des banques françaises

Des coûts de financement toujours très bas

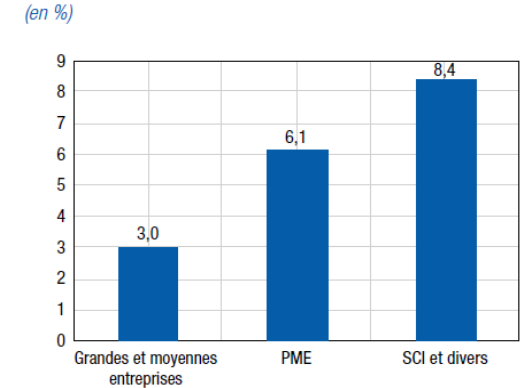
La stabilisation du poids du service de la dette

Taux de croissance annuel du crédit bancaire, comparaison européenne (octobre 2018)



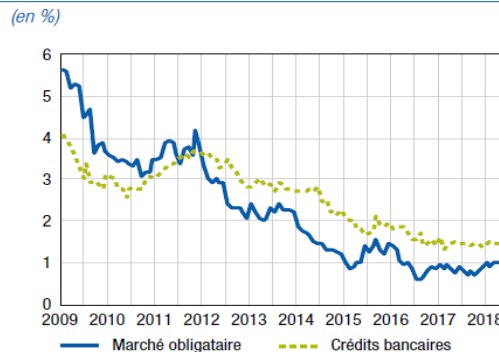
Sources : Banque de France, Banque Centrale Européenne.

Taux de croissance annuel du crédit bancaire par taille d'entreprise, France (octobre 2018)



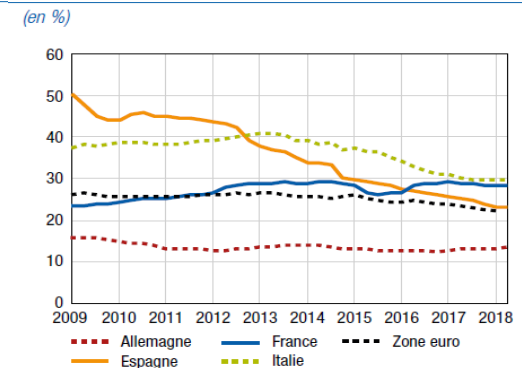
Source : Banque de France.
Note : SCI : Sociétés Civiles Immobilières.

Coût de financement des SNF



Source : Banque de France.

Service de la dette (poids des remboursements dans les bénéfices des SNF)



Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

Une croissance de l'endettement => des mesures macro prudentielles (3/5)

Une hausse ininterrompue du ratio d'endettement des ménages

L'encours de crédit des banques françaises aux particuliers représente 1 213 milliards d'euros en octobre 2018, dont 999 milliards d'euros de crédit immobilier et 178 milliards d'euros de crédit à la consommation.

1 – Mais trois facteurs structurels spécifiques au marché français contribuent à limiter le risque de crédit et, en cas de difficultés, les pertes potentielles pour le système bancaire :

- la quasi-totalité des crédits immobiliers étant libellés à taux fixe, une hausse des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence directe sur la solvabilité des emprunteurs ;
- la quasi-totalité des prêts immobiliers bénéficient d'une protection : un cautionnement (60 % des cas), une hypothèque (30 %) ou un autre type de garantie (5 %) ;
- La capacité de remboursement des emprunteurs demeure le critère principal d'analyse d'octroi, plutôt que la valeur des biens financés.

2 - Le taux de créances douteuses des prêts immobiliers aux ménages est très faible (autour de 1,5 %) et a peu augmenté à la suite de la crise financière de 2008.

Une croissance de l'endettement => des mesures macro prudentielles (4/5)

1ère mesure : limite d'exposition aux entreprises les plus endettées

La mesure vise à limiter les expositions des établissements d'importance systémique français sur les grandes entreprises résidentes les plus endettées à un niveau de 5% de leurs fonds propres (entrée en vigueur en juillet 2018).

1. Motivations

- Résilience : accroître la résilience des banques face à un défaut *corporate*.
- Prévention : effet de signal fort auprès des banques et des investisseurs concernant le levier croissant des grandes entreprises françaises + incitation des entreprises à réduire leur levier pour ne pas être dans le périmètre de la mesure vis-à-vis des banques

2. Sélection et calibrage de la mesure :

- Par rapport à d'autres mesures, celle-ci
 - ✓ Cible le risque visé (l'endettement élevé de grandes entreprises)
 - ✓ Cible les banques systémiques (95 % des prêts aux entreprises en France)
- La limite de 5% a été définie comme un équilibre entre
 - ✓ Résilience : suffisante pour protéger les banques
 - ✓ Prévention : pas trop élevée pour éviter une réduction des crédits à certaines entreprises, tout en évitant l'accroissement des risques sur le segment des grandes entreprises.

3. Effets à court terme :

- Pas d'impact immédiat avec une limite de 5 %, mesure de précaution

Une croissance de l'endettement => des mesures macro prudentielles (5/5)

2ème mesure : le coussin contra cyclique

- **Une phase haute du cycle financier :**
 - l'écart par rapport à sa tendance à long terme du ratio du crédit au produit intérieur brut pour la France, calculé conformément aux orientations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, est de 3,8 points de pourcentage. Le taux du coussin de référence qui en résulterait mécaniquement est de 0,5 point de pourcentage
 - à la fin du quatrième trimestre 2017, l'écart par rapport à sa tendance à long terme du ratio du crédit bancaire rapporté au produit intérieur brut est de 0,7 point de pourcentage
 - la dynamique des prix immobiliers, ou l'évolution d'indicateurs financiers, macroéconomiques et monétaires signale un renforcement progressif du risque cyclique
- Décision en juin 2018 d'activer le coussin contra cyclique (CCyB) à hauteur de **0,25 %** et en mars 2019 de le porter à **0,50 %**
- Ces mesures, qui entreront **en vigueur au 1^{er} juillet 2019 et au 1^{er} avril 2020**, ont pour objectif de renforcer la résilience du système bancaire, lequel pourra ainsi soutenir l'offre de crédit, notamment pour les PME qui en sont structurellement dépendantes, en cas de retournement du cycle.

Un système bancaire résilient (1/5)

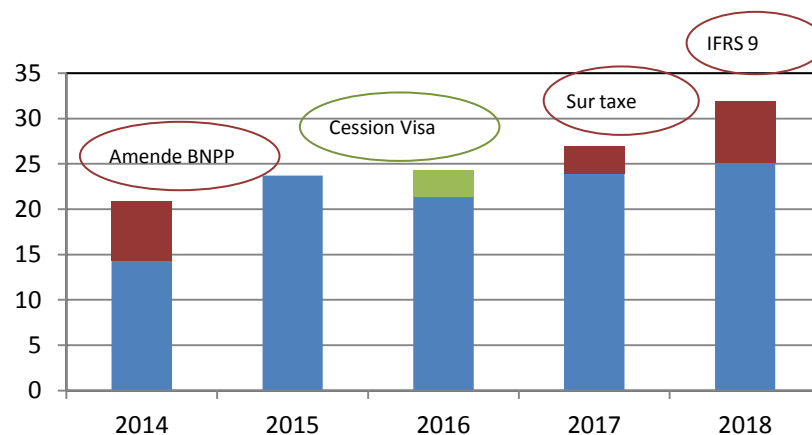
Des résultats publiés qui montrent une très bonne résilience...

Milliards d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	Var.2018 /2017
PNB	136,4	146,3	145,7	146,4	147,7	+0,9%
Coef. d'exploitation	67,3%	66,4%	67,5%	69,3%	70,1%	+0,8 pt*
Coût du risque	12,6	12,9	10,3	8,4	7,9	-6,4%
Résultat courant	32	36,3	37,1	36,5	36,1	-0,8%
Résultat Net (part grp)	14,3	23,7	24,3	23,9	25,5	+6,8%

* : différence entre le coefficient d'exploitation 2018 et celui de 2017

Source : Communication financière, calculs ACPR

surtout si l'on corrige d'éléments exceptionnels

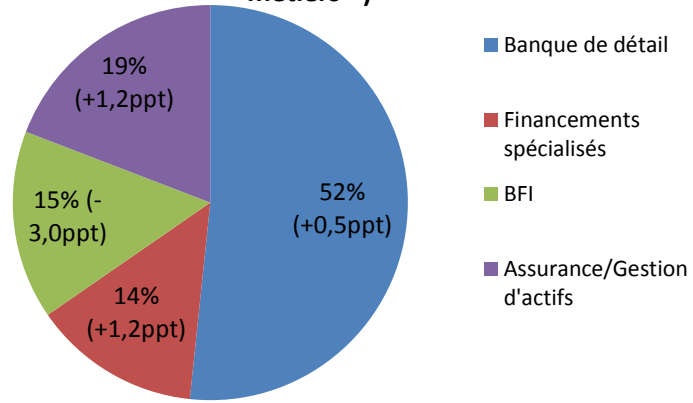


3.

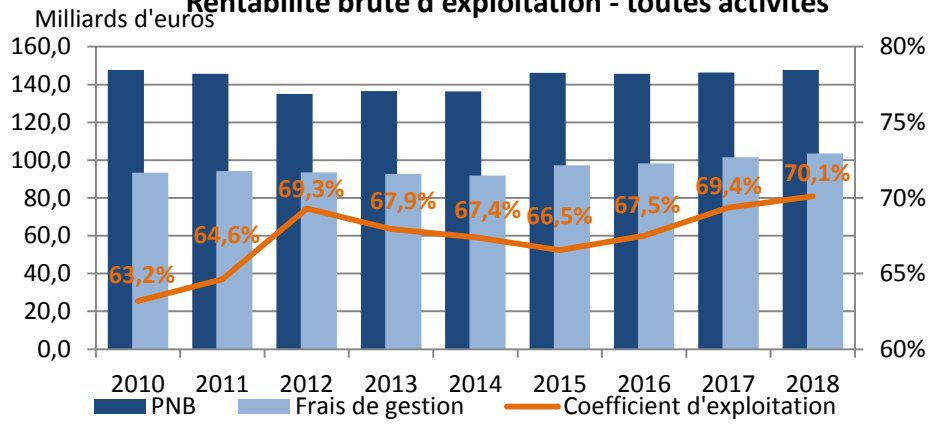
Un système bancaire résilient (2/5)

Les banques françaises continuent de profiter de modèles d'affaires diversifiés, mais éprouvent des difficultés à maîtriser leurs coûts

Répartition du résultat d'exploitation (excl. « hors métiers »)



Rentabilité brute d'exploitation - toutes activités



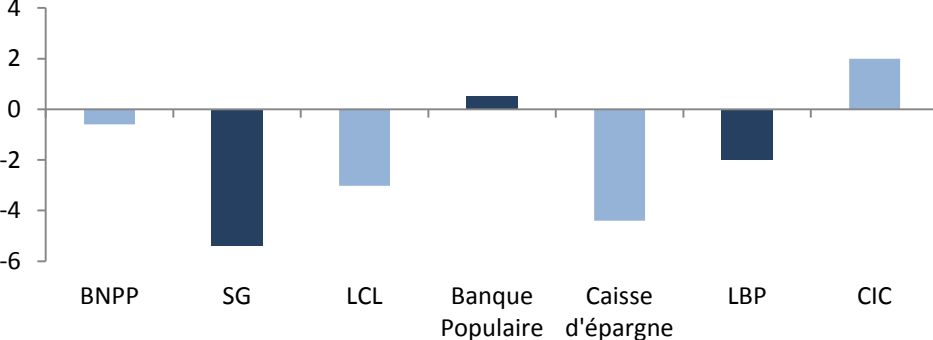
Source : Communication financière (BNPP, SG, GCA, BPCE, GCM, LBP) et calculs ACPR

3.

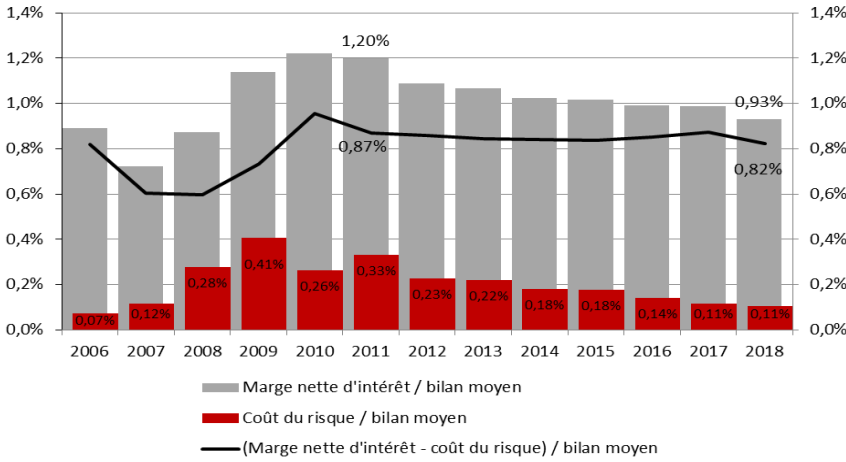
Un système bancaire résilient (3/5)

La banque de détail continue d'être affectée par la contraction de la marge nette d'intérêt

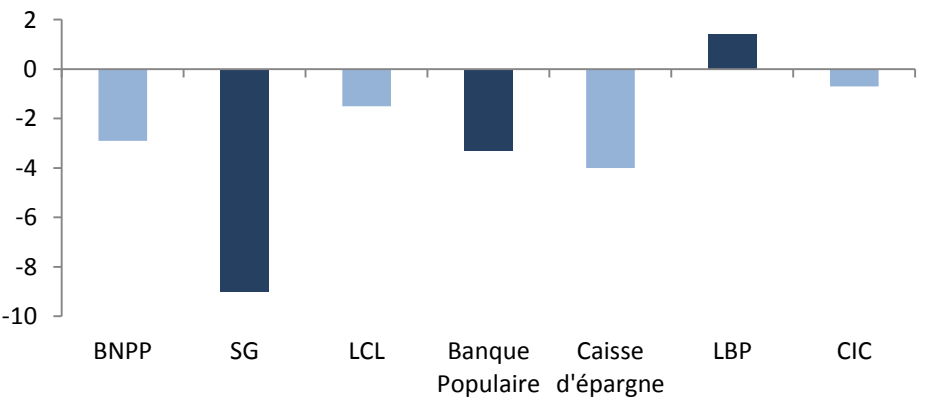
Évolution de la marge nette d'intérêt en 2018 (en pourcentage) par rapport à 2017 sur la banque de détail



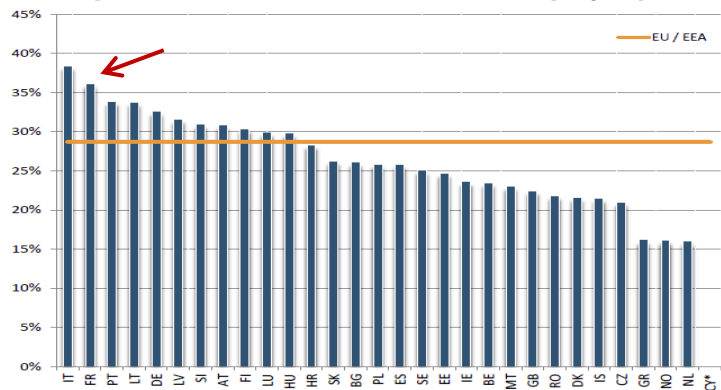
Même si la marge d'intérêt corrigée du coût du risque se maintient...



Évolution de la marge nette d'intérêt (en pourcentage) en 2017 par rapport à 2016 sur la banque de détail



...et si les résultats d'exploitation restent confortés par les commissions (dont la part est plus importante en France / autres pays)



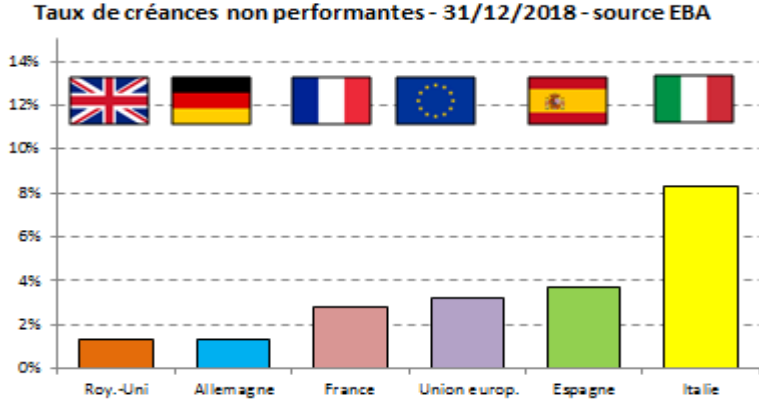
Source : Communication financière et calculs ACPR

Source : EBA Risk Dashboard – décembre 2018

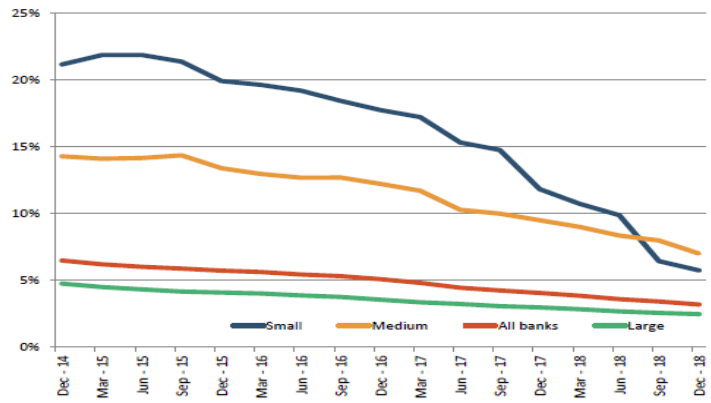
3.

Un système bancaire résilient (4/5)

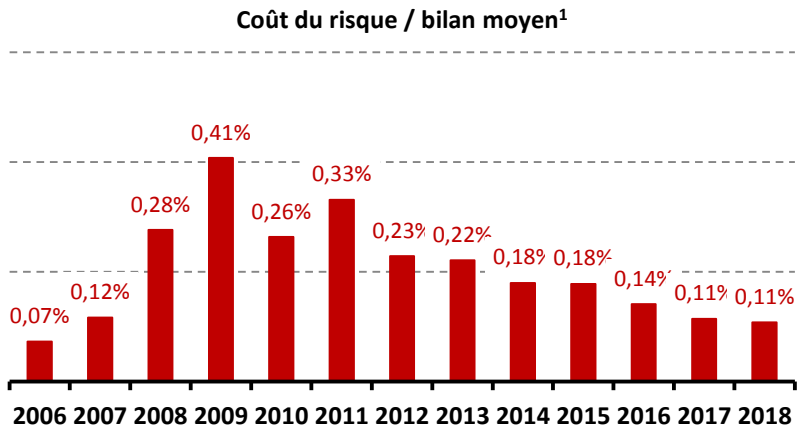
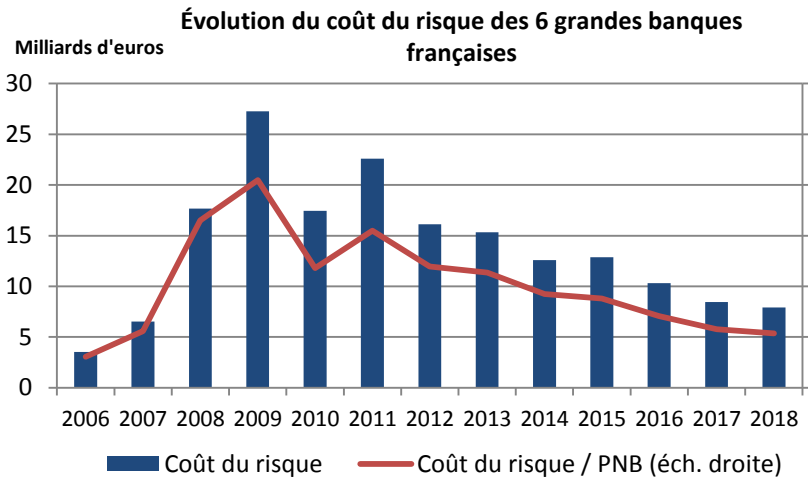
La question des prêts non performants reste centrale pour beaucoup de pays même si la baisse se poursuit nettement



NPL ratios par taille de banque



Les banques françaises conservent un coût du risque à un niveau très faible



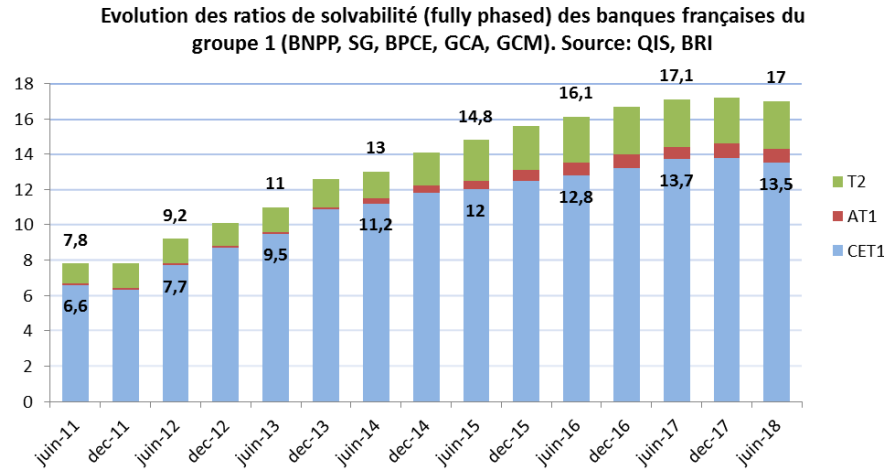
1 : le bilan moyen étant le bilan agrégé des 6 grandes banques françaises

Source : Communication financière et calculs ACPR

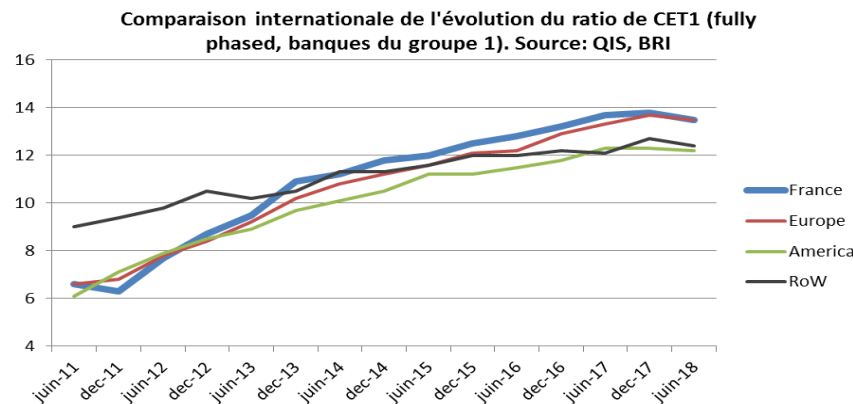
3.

Un système bancaire résilient (5/5)

Un ratio CET1 stable après un renforcement continu depuis 2011 et la mise en œuvre de Bâle 3...



.... qui place les banques françaises très favorablement dans la moyenne



Un acteur important du contrôle des banques en appui du MSU

1 - Contribuer activement à la supervision des banques importantes (SI)

=> fournir les moyens nécessaires aux travaux des équipes conjointes de supervision (JST), dans un contexte où des ressources importantes sont sollicitées (i) certains événements politiques (tels que le Brexit), (ii) le renforcement de certains aspects de la méthodologie de supervision (importance de l'ICAAP en particulier) et (iii) l'effort maintenu concernant les missions sur place (notamment sur les modèles)

2 - Développer des normes communes de supervision pour les banques moins importantes (LSI), tout en respectant un principe de proportionnalité

- Extension de la méthodologie d'évaluation « SREP »
- Renforcement de certains outils de supervision (notamment l'ICAAP)

3 – Prendre en compte les risques qui peuvent impacter les LSI (à l'identique des SI)

- Les risques « émergents » : cyber-sécurité, risques climatiques
- L'environnement de taux bas et la digitalisation avec les impacts sur la rentabilité
- Le bon fonctionnement de la gouvernance

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Une succession de défaillances touchant des établissements de taille variée

- importance de démontrer la conformité et l'efficacité des mesures nationales en matière de LCB-FT dans la perspective prochaine de l'évaluation de la France par le Groupe d'action financière (ou GAFI)
- Une évaluation de l'ensemble du dispositif national, et pas seulement les autorités publiques.

Nécessité d'une mise en œuvre de mesures de prévention adaptées et efficaces

- tenir compte des lignes directrices adoptées par l'ACPR, notamment celles relatives à l'identification, la vérification de l'identité et la connaissance de la clientèle publiées en décembre 2018.

Des contrôles sur pièces et sur place de la conformité et l'efficacité des dispositifs préventifs des établissements

- selon une approche de supervision par les risques
- importance du 1^{er} rapport de contrôle interne spécifique à la LCB-FT, introduit par l'arrêté du 21 décembre 2018.
- des contrôles sur place sur la base de l'évaluation individuelle des établissements et de l'analyse sectorielle des risques LCB-FT, notamment les modèles d'affaires innovants.

Protéger le consommateur, en phase avec les évolutions réglementaires, technologiques, économiques et sociétales (1/2)

Évolutions réglementaires

- De nouvelles législations européennes, plaçant les intérêts du consommateur au centre de leur dispositif, visent à encadrer de manière harmonisée la conception et la distribution de produits et services financiers :

Banque : MCD , PAD , DSP2

Assurance : DDA

Services d'investissement : MIF2

- Un renforcement considérable des obligations d'informations précontractuelles et du devoir de conseil lors de la commercialisation de produits d'assurance ou de produits d'investissement. Ce conseil doit en particulier reposer sur une évaluation du caractère approprié du produit au vu des connaissances, de l'expérience, de la situation financière et des objectifs d'investissement des clients.

Mutations technologiques

- Émergence des néo-banques et de modèles alternatifs de financement issus des nouvelles technologies comme le *crowdfunding*.
- L'ACPR cherche à maintenir un degré élevé de protection des clients de manière neutre à l'égard de la technologie.

MCD : directive 2014/17 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel ; **PAD** : directive 2014/92 sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement, le changement de compte de paiement et l'accès à un compte de paiement assorti de prestations de base ; **DSP2** : directive 2015/2366 concernant les services de paiement ; **DDA** : directive 2016/97 sur la distribution d'assurance ; **MIF2** : directive 2014/65 concernant les marchés d'instruments financiers.

Protéger le consommateur, en phase avec les évolutions réglementaires, technologiques, économiques et sociétales (2/2)

Mutations économiques

- Les banques jouent un rôle essentiel dans l'inclusion financière des personnes économiquement vulnérables
- Une palette d'outils :
 - droit au compte, offre spécifique pour les clients fragiles, convention AERAS, prévention du surendettement ;
 - complétée dernièrement par les engagements professionnels des banques adhérentes à la FBF de ne pas augmenter les tarifs en 2019 et de plafonner les frais d'incidents bancaires facturés aux clients fragiles

Mutations sociétales

- Le vieillissement démographique soulève notamment la question de la commercialisation de produits financiers aux personnes âgées en déclin cognitif
- Une étude pluridisciplinaire est actuellement menée par le Pôle commun ACPR/AMF pour comprendre les besoins et éventuelles difficultés des seniors vulnérables et les leviers possibles pour améliorer leur expérience financière et adapter les pratiques commerciales à leur égard.

Favoriser l'inclusion bancaire : une priorité des autorités bancaires

Les autorités s'attendent à une mise en œuvre par les banques des différents engagements pris en septembre 2018 devant le Ministre de l'Économie et en décembre 2018 devant le Président de la République :

Au plus tard à partir du 1^{er} février 2019

Plafonnement des frais d'incidents bancaires à 25 euros par mois pour les populations les plus fragiles

Au plus tard le 30 juin 2019

Plafonnement à 20 euros par mois et 200 euros par an les frais d'incident de toutes natures qui sont facturés aux souscripteurs de l'offre spécifique

D'ici fin 2019

Développement d'au moins 30 % l'offre spécifique qui devra bénéficier à 500000 personnes fragiles d'ici cet horizon

Plan d'actions



1. Organisation de réunions départementales et/ou régionales avec les banques et avec les associations pour garantir le plein déploiement du dispositif
2. Mise en place d'un suivi par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (suivi annuel + pour 2019 un suivi trimestriel)
3. Contrôles sur pièces et sur place par l'ACPR en 2 vagues 2019 (mars/avril et juin/septembre)



1^{er} bilan lors de la réunion de l'Observatoire le **16 mai** et pour la publication du rapport annuel **mi-juin**